

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Mandataire

"C'est de l'Art Intergalactic ASBL"

40 Avenue Voltaire
1030 Schaerbeek
n° d'entreprise 0783860166

Représentée conjointement par : Nathalie Erin, Frédéric Durieu, Gilles de Boncourt : Co-
créateurs du dispositif **"5 Minutes Dans Ma Peau"**.

Ci-après dénommée **"L'Équipe "5 Minutes Dans Ma Peau"**

ET

Mandant

La Ville de Bruxelles

Rue des Halles 4
1000 Bruxelles

ici représentée par son Collège des Bourgmestre et échevins, au nom duquel agissent
Monsieur Philippe CLOSE, Bourgmestre de la Ville et Madame Emilie DUPONT, Secrétaire
de la Ville, en exécution d'une délibération du Conseil Communal du **.../.../2025**

Ci-après dénommée « **La Ville de Bruxelles** »

Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la collaboration entre "L'Équipe **5 Minutes Dans Ma Peau**" et "La Ville de Bruxelles" pour la mise en place, l'organisation et la promotion du dispositif de lutte contre les violence sexuelles et sexistes "**5 Minutes Dans Ma Peau**", afin d'assurer son bon déroulement et son succès.

La durée minimum de l'événement est fixée à 15 jours d'ouverture au public. **Soit du 5 au 20 mars 2026.**

Cette convention prend effet à sa signature soit le **.../.../2026.**

et se termine le jour de la remise des bilans soit au plus tard le **.../.../2026.**

1. Organisation générale

Les tâches seront réparties entre les parties comme indiqué dans le tableau de répartition des tâches : ANNEXE 1

2. Lieu et installation

- **Lieu d'accueil** : "L'Équipe **5 Minutes Dans Ma Peau**" a validé que le lieu mis à disposition par "La Ville de Bruxelles", à savoir **La Bourse de Bruxelles**, répond aux exigences techniques nécessaires pour l'installation du dispositif.
- "L'Équipe **5 Minutes Dans Ma Peau**" s'engage à coordonner avec la Bourse de Bruxelles, l'obtention des autorisations d'accès et de stationnement gratuit pour le montage et le démontage aux dates suivantes pendant le :
 - Déchargement sur place pour le montage : vendredi 27 février
 - Chargement après démontage : samedi 21 mars ou dimanche 22 mars
- "L'Équipe **5 Minutes Dans Ma Peau**" s'engage à laisser les lieux dans le même état qu'à son arrivée.

3. Communication et promotion

- **Média et presse** : Un communiqué de presse sera rédigé conjointement entre "La Ville de Bruxelles" et "L'Équipe **5 Minutes Dans Ma Peau**" et diffusé 7 jours avant l'ouverture.
- **Une Conférence de presse** sera organisée le 05/03/2026 par "La Ville de Bruxelles"
- **Réseaux** : "La Ville de Bruxelles" et "L'Équipe **5 Minutes Dans Ma Peau**" utiliseront leurs réseaux respectifs et en commun (presse, télévision, radio, réseaux sociaux) pour la promotion de l'événement dans une communication uniforme.

- **Supports de communication :**

- **"La Ville de Bruxelles"** et **"L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau"** s'accorderont sur la mise en place d'une campagne d'affichage au plus tard un mois avant l'ouverture.
- **"L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau"** fournira sa charte graphique pour uniformiser les visuels et les logos des partenaires de **"La Ville de Bruxelles"** seront intégrés au photocall et aux supports diffusés par **"L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau"**.
- **"La Ville de Bruxelles"** fournira les coordonnées de son responsable de communication à cette fin.

Toute communication ou publication de la **"La Ville de Bruxelles"** devra obligatoirement mentionner le logo et/ou le nom de **"5 minutes dans ma peau"** ainsi que les noms de ces trois créateurs.

Toute communication ou publication de **"5 Minutes Dans Ma Peau"** devra obligatoirement mentionner le nom et/ou le logo de **"La Ville de Bruxelles"**

4. Médiation et accompagnement

"La Ville de Bruxelles" et **"L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau"** organiseront conjointement le dispositif de médiation (accueil, ateliers, simulateur) en collaboration avec des associations, AMO et autres structures partenaires. Concrètement :

- **Mobilisation des médiateur·ices :** **"L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau"** s'engage à mobiliser une équipe de médiateur·ices en nombre suffisant (minimum 3 médiateur·ices présent·es simultanément) pour assurer le bon fonctionnement du dispositif. **"La Ville de Bruxelles"** s'engage à diffuser l'appel à candidat·es dans son réseau.
 - **Formation des médiateur·ices :** **"L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau"** assurera une formation obligatoire de 1 jour minimum pour toute personne amenée à faire la médiation couvrant la prise en main du simulateur et la bonne pratique des ateliers d'accompagnement.
 - Un planning des permanences sera mis en place par **"L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau"**. **"L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau"** sera présente pendant toute la durée de l'action du 05 au 20mars pour renforcer l'équipe de médiateur·ices au besoin.
-

5. Ateliers et expositions annexes

- **Ateliers :** Le dispositif « 5 minutes dans ma peau » inclus, en plus du simulateur de harcèlement de rue, une série d'ateliers animés par les médiateur·ices qui seront proposés à chaque visiteur·se pour compléter l'expérience :
 - **Par où je passe :** Les participants géolocalisent les lieux où ils ne se sentent pas à l'aise ou en insécurité. Ces données permettent de cartographier les zones sensibles et d'agir concrètement, à l'image de la ville.

- **L'arbre aux solutions** : Cet atelier synthétise les solutions proposées par les participants et recueille leurs avis, offrant des pistes concrètes adaptées aux besoins locaux.
 - **Le sondage** : Le sondage évalue la prise de conscience hommes/femmes avant et après l'expérience, tout en collectant des témoignages sur le harcèlement et les agressions.
 - **Les solutions** : Un panel de recommandations locales est proposé en fin de visite: outils de défense, aides, numéros de téléphone d'assistance, procédures concrètes, ainsi que des initiatives de partenaires locaux.
 - **Expositions** : des expositions ("Portraits de Femmes", œuvres des concepteurs de "**5 Minutes Dans Ma Peau**") seront accrochées et d'autres événements peuvent être mis en place en accord mutuel.
 - **Programmation** : Tout programme annexe sera également enregistré sur le site de "**5 Minutes Dans Ma Peau**". Si une conférence ou un débat porte sur le dispositif, un représentant de "**L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau**" devra être obligatoirement invité.
-

6. Ouverture au public

- **Inauguration** : Une inauguration sera organisée par "**La Ville de Bruxelles**" :
 - le 5 mars 2025
 - "**L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau**" aura la possibilité d'inviter des personnes intéressantes et importantes pour le développement, la production et la promotion du dispositif, ainsi que les médiateurs faisant partie du dispositif
 - **Planning** : Les dates et horaires d'ouverture sont fixés comme suit :
 - **Du mardi au vendredi de 9h00 à 19h00**
 - **Les samedis et dimanches de 10h00 à 18h00**
 - La réservation est obligatoire pour les groupes et groupes scolaires. Des plages d'1h30 peuvent être réservées du mardi au vendredi de 9h00 à 10h30 ; de 10h45 à 12h12 ; de 13h15 à 14h45 et de 15h00 à 16h30. Les inscriptions se font en ligne sur le site web <https://www.5minutesdansmapeau.com/home> géré par "**L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau**".
 - En fonction des inscriptions en ligne, "**L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau**" établit un planning et assure, en fonction de ce dernier et notamment en fonction des langues parlées des groupes inscrits, la présence de médiateur·ices en nombre suffisant et ayant le profil requis.
-

7. Propriété Intellectuelle

"L'équipe **5 Minutes Dans Ma Peau**" reste propriétaire de ses œuvres et de son concept. "**La Ville de Bruxelles**" a l'autorisation de les utiliser uniquement dans le cadre de la promotion de cet événement et pour la durée de la convention.

"**La Ville de Bruxelles**" ne pourra diffuser la totalité du dispositif et de la vidéo de l'animation dans le tunnel. Elle ne pourra le faire qu'à des fins de promotion interne dans le but de l'organisation de l'évènement. Dans ces seules conditions, cette diffusion doit rester totalement confidentielle afin de ne pas divulguer le contenu, ce qui contribue au succès de la mission de "**5 Minutes Dans Ma Peau**" et au principe même de son existence.

8. Règlement et facturation

"**La Ville de Bruxelles**" s'engage à verser un montant total de 24.026€ (TVAC) à "L'équipe **5 Minutes Dans Ma Peau**" pour la mise à disposition du dispositif et la coordination de l'action : ANNEXE 2.

Les règlements se feront comme suit :

- 30% à la signature de la convention
- 40% la veille de l'inauguration
- 30% le jour de la remise des bilans

Une déclaration de créance sera remise à la signature de la présente convention.

9. Annulation

Si l'évènement devait être annulé pour raisons de force majeure ou suite à des événements naturels ou politiques imprévisibles (intempérie, guerre, ...) la convention sera rompue pour chaque partie.

En cas d'annulation par « **La Ville de Bruxelles** », les montants suivants seront dus à "**L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau**" selon le calendrier suivant :

- Entre la signature et 2 semaines avant le premier jour du montage 30% du montant du devis
 - Entre 2 semaines avant le premier jour du montage et la veille du premier jour du montage 50% du montant du devis
 - Entre le premier jour du montage et le jour de fin de l'évènement : 100 % du montant du devis
-

10. Assurances

"**La Ville de Bruxelles**" dispose d'une assurance responsabilité civile générale (RCG) qui couvre sa responsabilité civile dans le cadre de ses activités.

“ **L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau**” s’engage à souscrire à une assurance qui couvre sa responsabilité civile dans les cas où l’équipe commettrait une faute qui causerait dommage à un tiers dans le cadre de l’action.

11. Bilan

Un bilan sera organisé conjointement sous forme de table ronde ou de réunion pour échanger sur l'expérience et recueillir les retours des médiateurs, récupérer les données des sondages, et des ateliers.

12. Divers

“**L'Équipe 5 Minutes Dans Ma Peau**” a tout le matériel nécessaire pour la mise en place du dispositif. Elle peut avoir besoin cependant de matériel complémentaire prêté par "**La Ville de Bruxelles**" ou la Bourse (par ex: des tables, des chaises, des panneaux d'affichages, des grilles d'exposition, des impressions, photocopies, des fournitures ou autre...) Cela se met en place à mesure in situ.

Fait à Bruxelles, le **.../.../2025**, en autant d'exemplaires que de parties, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

Nombre de pages : 6 pages ; Nombre d'annexe : 2

Pour l'Equipe « 5 Minutes dans ma Peau »,

Nathalie ERIN
Co-créatrice du dispositif

Frédéric DURIEU
Co-créateur du dispositif

Gilles De BONCOURT
Co-créateur du dispositif

Pour la Ville de Bruxelles,

Philippe CLOSE
Bourgmestre de la Ville

Emilie DUPONT
Secrétaire de la Ville

ANNEXE 1 : REPARTITION DES TÂCHES

	Ville de Bruxelles	Equipe 5 Minutes dans ma peau
Recrutement des médiateur·ices bénévoles		X
Réalisation du planning des médiateur·ices		X
Diffusion des invitations aux écoles	X	
Diffusion des invitations au réseau associatif et acteurs paracommunaux	X	X
Création des supports de communication à destination du grand public (Presse et média, Affichage,...)	X	X
Gestion de la plateforme des inscriptions en ligne		X
Récolte des outils auprès des acteurs locaux pour mise à disposition du public (flyers, guides, affiches,...)	X	X
Transport du matériel du dispositif jusqu'à la Bourse		X
Déchargement matériel relatif au simulateur 5 minutes dans ma peau et aux ateliers du dispositif		X
Installation du dispositif 5MDMP et testing du simulateur		X
Formation des médiateur·ices bénévoles		X
Organisation logistique de la conférence de presse à l'occasion de l'inauguration du dispositif 5MDMP	X	
Invitation des élu·es et partenaires à l'inauguration du dispositif 5MDMP	X	X

Ouverture et fermeture journalière du dispositif 5MDMP		X
Accueil journalier des équipes de médiateur·ices bénévoles au sein du dispositif		X
Démontage du dispositif		X
Réalisation d'un bilan reprenant les résultats récoltés lors des ateliers (cartes,...)		X

C'EST DE L'ART INTERGALACTIC

Date : 24 juin 2025

ESTIMATION BUDGÉTAIRE "5 Minutes Dans Ma Peau" (5MDMP)				
Dispositif & Simulateur de harcèlement - Bruxelles - Centre Ville Mars 2026 7 jours installation - 15 jours exposition - 1 jour démontage				
A	Planification, coordination, organisation	PU	QTÉ	€
	Organisation avant l'évènement - gestion du projet - recrutement - site internet - réseaux sociaux - gestion planning médiateur - planning réservation 60 x 1/2 jours x 3 personnes	70	90	6 300 €
	Après l'évènement - Rédaction bilans / conclusions - 4 jours x 3 personnes	70	12	840 €
	TOTAL			7 140 €
B	Chargement - Transport - Déchargement - Montage - Réglage - Formation = 8 jours	PU	QTÉ	€
	Chargement par 5MDMP à la Hulpe (Belgique) -1 jour x 4 personnes	50	4	200 €
	Transport Dispositif - ALLER La hulpe - Bruxelles - Location Camion poids lourd - 30 M3 + Chauffeur	500	1	500 €
	Déchargement et montage dispositif par 5MDMP - 1 jour x 6 personnes	100	6	600 €
	Réglage dispositif et mise en place par 5MDMP - 4 jours x 3 personnes	100	12	1 200 €
	Formation Décembre théorie et pratique médiateurs par 5MDMP - 2 jours x 3 personnes + accompagnement jours suivants	100	6	600 €
	TOTAL			3 100 €
C	EXPO DISPOSITIF 5MDMP - 15 jours ouverture au public = 15 jours sur place	PU	QTÉ	€
	Location du simulateur interactif & son + dispositif d'accompagnement x 15 jours	250	15	3 750 €
	Accueil et présence sur place par 5MDMP - 12 jours x 3 personnes	70	36	2 520 €
	Gestion du projet à distance - 17 x 1 jour x 1 personne	25	0	0 €
	Astreinte Call/technique à distance - 17 jours x 1 personne	25	0	0 €
	TOTAL			6 270 €
D	Régie - Gestion des bénévoles	PU	QTÉ	€
	Table régie - café - thé - gâteaux - biscuits - jus ... - 17 jours	15	17	255 €
	Divers frais bénévoles	150	1	150 €
	TOTAL			405 €
E	Frais de déplacement Equipe 5MDMP	PU	QTÉ	€
	Domicile -> Gare de Nimes (France) - 2 x A/R = 2 x 150 km	0,64	300	191 €
	Avion Nimes (France) /Bruxelles & x A/R x 2 personnes	100	2	200 €
	1 abonnement mensuel Brupass XL x 3 personnes	92	3	276 €
	Parking Nimes - 20 jours	230	1	230 €
	Hébergements Forfait -15 jours + 5 jours / 3 personnes	700	1	700 €
	Perdiem - 20 jours x 3 personnes	30	60	1 800 €
	TOTAL			3 397 €
F	COMMUNICATION & MARKETING	PU	QTÉ	€
	Adaptation du photocall avec logos partenaires	100 €	1 €	100 €
	Impressions PhotoCall	300	1	300 €
	Creation du flyer et affiches diverses	100	1	100 €
	Impression flyer, cartes outils, affiches diverses	300	1	300 €
	TOTAL			800 €
H	ADMINISTRATIF	PU	QTÉ	€
	Assurance matériel 5MDMP	350	1	350 €
	TOTAL			350 €
B	Démontage - Transport - Déchargement = 2 jours	PU	QTÉ	€
	Démontage dispositif et chargement - 1 jour x 6 personnes	100	6	600 €
	Transport Dispositif RETOUR La hulpe - Camion poids lourd - 30 M3	500	1	500 €
	Déchargement à La hulpe - 1/2 jour x 4 personnes	80	4	320 €
	TOTAL			1 420 €
I	SOUS TOTAL	TOTAL		€
				22 882 €
J	DIVERS ET IMPREVUS	5%		1 144 €
K	TOTAL HT	TOTAL		24 026 €
L	TVA 0% Régime de l'Exemption TVA selon l'article 44 du Code TVA BELGE	0%		0 €
M	TOTAL TTC	TOTAL		24 026 €

Ce budget ne comprend pas :

- les frais d'inauguration
- les frais de communications extérieurs
- la location du lieu d'exposition
- la frais éventuels de gardiennage
- les médiateurs externes : ils sont bénévoles ou ils viennent dans le cadre de leurs fonctions
- le chauffage et l'électricité

